



Service Achats et Stocks Politique générale d'achat

Pratique générale

Rencontres avec le milieu économique

Le Service Achats et Stocks est ouvert à toute rencontre avec les acteurs économiques, sauf pendant les périodes d'analyse des offres si l'entreprise a soumissionné à un marché.

Les échanges permettent au service de mieux appréhender l'environnement économique et les contraintes des opérateurs, notamment les contraintes logistiques.

Allotissement

Indépendamment de l'obligation générale d'allotissement des marchés, cela permet :

- Aux entreprises spécialisées de soumissionner et ainsi d'accéder à la commande publique
- De garantir à la collectivité une réponse plus adaptée à ses besoins
- D'élargir la concurrence et donner accès à la commande publique à plus de TPE et PME

Variantes

Dans un souci d'innovation le recours aux variantes sera admis.

Son champ d'application sera néanmoins encadré afin de garantir une égalité de traitement des soumissionnaires pendant l'analyse des offres.

Contrats multi-attributaires

Le cas échéant, le Service Achats et Stocks a recours aux contrats multi-attributaires. La finalité est de garantir la continuité des prestations, notamment en cas d'empêchement momentané du titulaire.

La répartition des commandes se fait généralement par la méthode de la cascade :
 Si le titulaire principal ne peut réaliser la prestation, elle est confiée au titulaire de second rang.

Le nombre d'entreprises retenu pour chaque contrat est généralement de trois (3), sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres conformes.

Durée des marchés - Reconduction

Les marchés sont généralement passés pour une période ferme de UN (1) an, avec possibilité de reconduction trois fois, soit pour une durée maximale de quatre ans. La reconduction se fait de manière expresse.

Adaptation des DCE

e Jugement des candidatures - Limitation du nombre de

Le service ne limite généralement pas le nombre d'entreprises autorisées à soumissionner.

Elles doivent néanmoins respecter :

- La réglementation générale et fournir les documents administratifs généraux
- La réglementation particulière le cas échéant imposée au domaine

Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont clairement exposés dans le Règlement de Consultation (RC) de chaque Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

- Les critères et sous-critères avec les poids retenus
- La méthode de calcul appliquée lors de l'analyse des offres

Il est à noter que le service ne met généralement pas en œuvre un critère « délai de livraison ». Cela a pour finalité de disposer de délais de livraison cohérents avec les contraintes logistiques des entreprises.

Néanmoins, chaque candidat pourra s'engager sur des délais à l'Acte d'Engagement (AE).

Recours aux offres promotionnelles

Le service se laisse la possibilité de recourir à des offres promotionnelles des entreprises titulaires des marchés, à condition toutefois que l'offre corresponde au besoin de la commune.

Prestations hors BPU

Le service recourt à des rabais sur prix publics pour des achats hors bordereau de prix unitaires (inscription par l'entreprise à l'Acte d'Engagement).

Cela permet de commander des prestations non prévues initialement au BPU, notamment en cas d'offre commerciale ou technique nouvelle.

Si l'entreprise ne précise pas de rabais à l'AE, il sera contractuellement de 0% afin de ne pas la pénaliser.

Le recours à cette disposition doit néanmoins rester marginal.

Ajustement - révision des prix

La plupart des marchés sont passés avec une clause d'ajustement des prix :

- Limité à 5% d'augmentation
- A l'initiative du titulaire
- Applicable à la date anniversaire pour une période d'un an
- Justifiée : contexte économique, cours des devises

Le service vérifiera que l'ajustement ne dépasse pas la clause butoir et fera modifier le prix demandé par le titulaire pour éviter tout dépassement et écarter tout rejet de facture pour ce motif.

De manière plus limitée, le service mettra en œuvre une formule de révision des prix en prenant en compte :

- Des indices locaux, notamment l'indice des prix à la consommation
- Des indices spécialisés du domaine

Prise en compte des volumes de commande

Selon les spécificités des domaines, le service pourra demander à l'entreprise de proposer à l'Acte d'Engagement un rabais sur le prix unitaire en cas d'achat de gros volume (économies d'échelle).

Exécution des contrats

Suivi des pièces administratives

Le service porte une attention particulière au respect par le titulaire de la fourniture périodique :

- des attestations sociales et fiscales
- des attestations d'assurance
- du Kbis

Le non-respect des dispositions du Code du Travail a déjà conduit à la résiliation d'un marché pour faute du titulaire.

Suivi financier

Afin de limiter les retards de paiement des factures, le Service Achats et Stocks souhaite faire un point régulier sur les factures :

- état des factures en retard ou transmises il y a plus de 10 jours, etc.